RÈGLEMENTS du concours

« Placez vos commandes en ligne et courez la chance de gagner une sortie d'équipe au Tag e-Karting & Amusement»

DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Placez vos commandes en ligne est courez la chance de gagner une sortie d'équipe au Tag e-Karting Amusement d'une valeur de 1500$» est organisé par Ralik inc. (ci-après « l'organisateur du concours »). Il sera publié dès le 1ier MAI 2022 et se déroulera jusqu'au 30 JUIN 2022, 23 h 59.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les clients actifs de Ralik, résidents du Canada et ayant atteint dix-huit (18) ans ou plus. Un compte-client actif de Ralik inc. est une entreprise, association, ministère ou autre qui détient un compte ouvert chez Ralik inc. et qui a effectué un achat auprès de Ralik inc. au cours des douze (12) derniers mois. Pour se mériter ce prix, le compte-client doit respecter les termes de paiement tel qu'entendu.
Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au concours :

- Les employés, les cadres, les administrateurs et les dirigeants de Ralik inc., les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Une commande de marchandises doit être effectuée via le site web www.ralik.ca (ci-après appelé le « Site Internet ») **pour participer au concours.**
Pour placer une commande sur notre site web, le client doit posséder un compte en ligne lui donnant accès au module d'achat en ligne sur le Site Internet.

1. **Si vous n'avez pas un compte en ligne et désirez participer au Concours, vous devez :** Visitez le Site Internet et rendez-vous sur la page « Créer un compte ». Remplissez le formulaire d'adhésion en remplissant tous les champs obligatoires. Cliquez ensuite sur « Envoyer ». Un nom utilisateur et mot de passe vous seront fournis par courriel de la part de Ralik.
2. **Pour placer une commande de marchandise via le Site Internet :** Visitez le site www.ralik.ca et ouvrir une session en utilisant le nom utilisateur et mot de passe qui vous ont été fournis. Une fois connecté à votre compte en ligne, cliquez sur « Mon bottin » et procédez à faire une commande.
3. **Pour compléter votre commande web :** Cliquez sur « Oui, je désire participer au concours et j'accepte les règlements du concours » et inscrivez la réponse à la question d'habileté mathématique. Cliquez ensuite sur « Passer la commande ». Votre entreprise sera alors inscrite au concours. Une participation par compte-client, par semaine est acceptée. Pour les besoins de ce concours, « une semaine » est définie comme étant du dimanche 0h00 au samedi 23h59.

DESCRIPTION DU PRIX

1. Le prix offert au Gagnant est une sortie d'équipe au Tag e-Karting & Amusement situé au 270 rue Sicard, Ste Thérèse, Qc J7E 3X4, d'une valeur de 1500$. Si ce prix ne convient pas, le gagnant peut choisir de remplacer ce prix par un crédit de 1000$ appliqué sur l'état de compte de son entreprise.
2. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre de l'argent ni être vendu. Aucune substitution, autre qu'un crédit de 1000$ appliqué sur l'état de compte Ralik du Gagnant ne sera accordée.
3. Toute fausse déclaration de la part d'un participant ou du Gagnant entraine automatiquement sa disqualification du concours.

RÈGLEMENTS du concours

« Placez vos commandes en ligne et courez la chance de gagner une sortie d'équipe au Tag e-Karting & Amusement»

4. Le Gagnant reconnaît qu'à compter de la réception du crédit chez Tag e-Karting & Amusement, l'exécution des obligations liées au crédit devient l'entière et exclusive responsabilité de Tag e-Karting & Amusement, et chaque personne gagnante dégage Ralik inc.de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir à la suite de l'acceptation ou l'utilisation du prix. Ralik n'assure aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où l'entreprise ne pourrait respecter ses obligations (ex. : faillite de l'entreprise).
5. Il est de la responsabilité de chaque personne prenant part à l'activité d'assumer les risques inhérents de celle-ci. En aucun cas, Ralik ne pourra être tenue responsable des conséquences de ces activités.
6. Les arrangements et réservations liés à la sortie chez Tag e-Karting & Amusement devront être effectués par le Gagnant auprès de Tag e-Karting & Amusement et sont sujets aux disponibilités.
7. Si une portion ou la totalité du prix n'est pas utilisée, pour toute raison, aucune compensation ne sera attribuée par Ralik.
8. Dans l'éventualité où Ralik se trouve dans l'impossibilité d'attribuer le prix tel que décrit au présent règlement, elle se réserve le droit d'attribuer, à son choix, un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée au présent règlement en argent.

TIRAGE

1. Parmi les commandes admissibles reçues sur le serveur hébergeant le Site Internet, un tirage au sort aura lieu le 8 JUILLET 2022.
2. Le tirage sera fait au bureau de Ralik inc. situé au 80, rue Omer-DeSerres, Blainville, Québec, J7C 5V6.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Pour être déclaré Gagnant du Concours, le participant dont le Bulletin de participation aura été sélectionné lors du tirage devra avoir fourni la bonne réponse à la Question mathématique, et devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement.
2. Il y a un maximum d'une participation par compte-client, par semaine. Une semaine est considérée être entre le dimanche à 23h59 au samedi 24h00.
3. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, le gagnant sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer le nouveau Gagnant.
4. Ralik inc. avisera le Gagnant par téléphone et/ou par courriel. Dans l'éventualité où Ralik inc. n'arriverait pas à contacter le Gagnant pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, Ralik inc. procédera à autant de nouveaux tirages s'avérant nécessaires parmi les Bulletins de participation afin d'attribuer le Prix.
5. Afin de réclamer son Prix, le Gagnant devra remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « Formulaire ») de responsabilités qui leur sera transmis par la poste et/ou par télécopieur et/ou par courriel par Ralik inc. et le retourner dûment rempli et signé dans les dix (10) jours suivant son envoi. À défaut de recevoir le Formulaire dûment complété à l'intérieur de ce délai, Ralik inc. se réserve le droit, selon son entière discrétion, d'effectuer ou non un nouveau tirage afin d'attribuer le Prix.
   Dans l'éventualité où Ralik inc. décidait de ne pas procéder à un nouveau tirage, le Prix ne sera tout simplement pas décerné.
6. Ralik inc. informera le Gagnant par courriel et/ou par téléphone des détails relatifs à la livraison du Prix.

RÈGLEMENTS du concours

« Placez vos commandes en ligne et courez la chance de gagner une sortie d'équipe au Tag e-Karting & Amusement»

7. Dans l'éventualité où il serait impossible de livrer le Prix chez le Gagnant, pour quelque raison que ce soit, ledit Prix devra être réclamé aux bureaux de Ralik inc. au plus tard dans les dix (10) jours suivants la période de remise décrite à la présente, faute de quoi son attribution deviendra nulle. Le cas échéant, le Prix ne fera pas l'objet d'un nouveau tirage et ne sera tout simplement pas décerné.
8. Ralik inc. et ses actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents, ainsi que tout autre intervenant relié au Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
9. Les bénéficiaires de décharge n'encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à ralik.ca pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. Ralik inc. et les autres bénéficiaires de décharge ne seraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours.
10. Ralik Inc. et tous les autres bénéficiaires de décharge n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions dudit Concours.
11. Ralik inc. et tous les autres bénéficiaires de décharge n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes et/ou incompréhensibles de la part des participants. Ralik inc. se réserve le droit de rejeter tout bulletin de participation incomplet ou comportant une erreur humaine ou mécanique.
12. Ralik inc. et les organisateurs de ce concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Les organisateurs de ce Concours se réservent le droit d'éliminer, sous toute réserve, tous les bulletins de participation expédiés en envoi multiple et/ou ceux dont la provenance est douteuse.
13. En participant au Concours, le Gagnant autorise Ralik inc. à utiliser, si nécessaire, leur prénom, nom, photographie, ville, voix, image et/ou déclaration relative à son prix à des fins publicitaires ou autre, et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le Gagnant autorise que ces informations soient diffusées sur le Site Internet de Ralik inc., sa page Facebook et YouTube ou tout autre média choisi par Ralik inc., et ce, sans aucune forme de rémunération.
14. Ralik inc. se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
15. Pour les personnes résidantes du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.
    Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
16. Les bulletins de participation sont la propriété des organisateurs et ne seront en aucun temps retournés aux participants.
17. Le règlement du Concours est disponible, pour toute la durée du Concours, aux bureaux de Ralik inc. situés au 80, rue Omer-DeSerres, Blainville Québec, J7C 5V6 et sur son Site Internet au www.ralik.ca.